

Cadre Modulaire du COVID-19

Date de création : 19 avril 2021

Date de mise à jour : 19 avril 2021



Cadre modulaire du COVID-19 2021	
Contrôle et confinement de la COVID-19	6 interventions
Mesures d'atténuation pour les programmes de lutte contre les maladies	3 interventions
Systèmes de santé	3 interventions
Systèmes de communautaires	6 interventions
Total	18 interventions

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Coordination et planification au niveau du pays	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions relatives à la gouvernance de la riposte contre le COVID-19, ex. : planification du soutien à la collaboration intersectorielle ou transfrontalière ; • Soutien financier à la société civile et aux organisations communautaires ; • Revues intra-action et exercices de simulation ; • Appui au renforcement des capacités institutionnelles des instances de coordination sanitaire, ex. : pour la gestion de programmes ; • Systèmes de financement public pour permettre aux gouvernements d'augmenter les flux de capitaux au niveau local, notamment grâce aux contrats sociaux ; • Appui financier direct aux centres de santé pour leur permettre de répondre plus efficacement au contexte local. 	Pilier 1 : Coordination, planification et suivi au niveau du pays	Contrôle et confinement de la COVID-19	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Communication des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration/mise à jour des plans d'action nationaux en matière de communication sur les risques et de participation communautaire (RCCE) contre le COVID-19 ; • Identification et cartographie des populations marginalisées et à risque ; • Préparation, phase d'essai élaboration et diffusion de messages culturellement adaptés grâce aux canaux appropriés et les réseaux communautaires et les leaders d'opinion en ciblant les acteurs-clés; • Création de mécanismes visant à prendre en compte le point de vue des communautés dans la prise de décisions concernant les interventions d'urgence ; • Activation ou renforcement des instances de coordination et des groupes de travail RCCE en concertation avec les agences des Nations Unies, les différentes instances gouvernementales, la société civile et les partenaires ; • Élaboration et mise en œuvre de supports et de campagnes d'information, notamment sur la mobilisation communautaire contre le COVID-19, et messages de sensibilisation (SMS/textos, messages radio et/ou annonces sur le site) ; • Activités de mobilisation communautaire faisant participer les communautés touchées, les populations-clés et vulnérables, les femmes et les filles, les hommes et d'autres groupes à l'élaboration de supports d'information, de communication et d'éducation (ICE) sur le COVID-19. • Renforcement des capacités et mobilisation des communautés en vue d'assurer la préparation à long terme et les fonctions de gestion des risques ; • Salaires, primes de risque, formation et supervision pour le personnel temporaire recruté pour accomplir les actions susmentionnées, notamment au niveau communautaire. 	Pilier 2 : Communication des risques et participation communautaire	Contrôle et confinement de la COVID-19	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Surveillance - enquête épidémiologique et traçage des contacts	<p>Évaluation des capacités et analyse des risques pour certains contextes, ainsi que cartographie des populations vulnérables ou d'événements tels que les rassemblements de masse, le cas échéant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du traçage des cas contact, identification active des cas, isolement, enquêtes sur les clusters, et dépistage à tous les niveaux ; • Renforcement des capacités de diagnostic à tous les niveaux ; • Surveillance génétique et sérologique ou études séroépidémiologiques ; • Enquêtes multisectorielles auprès des ménages ou des communautés pour contrôler l'observance des mesures sociales et de santé publique, les incidences socioéconomiques, et les obstacles découlant du COVID-19 aux besoins de base, dont la santé ; • Analyse de l'équilibre bénéfice-risque grâce à des indicateurs définis adaptés aux systèmes existants et au contexte local ; • Évaluation de la situation locale (niveau de transmission, capacité de riposte et résultats) pour orienter les actions ou modifier la stratégie de riposte ; • Mise au point et/ou mise à jour régulière : a) de la stratégie/les orientations relatives à la surveillance nationale du COVID-19, notamment des mesures sociales et de santé publique ; b) de la stratégie nationale de traçage des cas contact pour le COVID-19, ainsi que du traçage des cas contact au niveau international, et de la définition de cas et des protocoles d'enquête, conformément aux orientations de l'OMS ; • Salaire, formation et supervision du personnel temporaire recruté pour accomplir les actions susmentionnées, notamment au niveau communautaire. 	Pilier 3 : Surveillance, équipes d'intervention rapide et enquête sur les cas	Contrôle et confinement de la COVID-19	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Systèmes de surveillance	<p>Assistance technique pour l'élaboration de la stratégie de séquençage du SARS-CoV-2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement des frais liés au séquençage • Achat de services de transport des échantillons (national ou international) • Achat de consommables pour le transport des échantillons • Achat de réactifs ou de logiciels • Embauche de personnel temporaire pour assurer les activités de surveillance ; • Formation en bio-informatique • Intégration de la surveillance du COVID-19 et préparation de rapports périodiques, y compris du traçage des cas contact, sur les plateformes existantes SIGS. • Activités visant à garantir la disponibilité et l'utilisation de données sur le COVID-19 ventilées à tous les niveaux, en vue de la planification et de la prise de décisions programmatiques • Investissements dans les systèmes de données intégrées sur le VIH, la tuberculose, le paludisme et/ou transversaux pour la préparation de rapports périodiques et la surveillance nécessitant davantage de fonds qu'initialement prévu dans les subventions en raison du COVID-19. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> o Mise à jour des évaluations, des rapports ou de l'analyse situationnelle des systèmes de S&E/SIGS o Mise à jour des stratégies nationales de S&E/systèmes d'information sanitaire ou des plans de mise en oeuvre pour y intégrer le COVID-19 o Ressources humaines, formations et/ou assistance technique supplémentaires nécessaires pour la collecte de données, l'établissement de rapports, l'analyse et l'utilisation des données o Intégration des rapports sur les services de santé communautaires pour le COVID-19 dans les systèmes communautaires d'informations sanitaires existants o Mécanismes supplémentaires de gouvernance ou de coordination des systèmes de données o Activités supplémentaires d'amélioration de la qualité o Élaboration/mise à jour de listes de référence géocodée des infrastructures et des agents de santé communautaires et d'analyses, incluant les coordonnées GPS des installations et des agents de santé, afin d'éclairer la planification et la riposte au COVID-19. 	Pilier 3 : Surveillance, équipes d'intervention rapide et enquête sur les cas	Systèmes de santé et communautaires	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Diagnostic et dépistage du COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> • Achat de tests moléculaires pour le SARS-CoV-2 • Achat de tests rapides antigéniques pour le SARS-CoV-2 • Appui aux études de vérification à petite échelle pour l'introduction de tests antigéniques de diagnostic rapide pour le SARS-CoV-2 • Formation et sessions de mise à jour pour les utilisateurs finals des dispositifs de dépistage • Achat d'équipements de protections individuelles • Élaboration de mécanismes d'assurance qualité pour la méthode de dépistage, y compris le dépistage sur le lieu de soins • Élaboration et diffusion de procédures standard pour la collecte, la gestion et le transport d'échantillons pour le dépistage du COVID-19 ; • Évaluation du risque de biosécurité dans les laboratoires participants ; • Mise en œuvre de mesures de biosécurité adaptées pour limiter les risques ; • Appui à la collecte et à la gestion d'échantillons, ainsi qu'au réseau et aux procédures d'orientation ; • Évaluation du réseau afin d'élaborer des plans d'intensification en cas d'accroissement de la demande de dépistage ; • Achat de plateformes de dépistage par tests moléculaires ; • Achat d'équipements complémentaires pour le dépistage par tests moléculaires • Appui à des travaux de rénovation mineurs des infrastructures de dépistage • Amélioration des équipements pour garantir la fourniture en électricité 	Pilier 5 : Laboratoires nationaux	Contrôle et confinement de la COVID-19	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Systèmes de laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation et renforcement des réseaux existants de transport d'échantillons pour y intégrer les échantillons de COVID-19 – par exemple, mise à disposition d'une assistance technique pour examiner les itinéraires de transport, l'élargissement des réseaux, la budgétisation, l'achat de consommables, le recrutement à titre temporaire de conducteurs et de personnel chargé du recueil des échantillons et des tests ; • Assistance technique pour l'élaboration et le maintien de plans d'accréditation nationaux, régionaux et internationaux ; • Assistance technique pour élaborer et mettre en œuvre des plans visant à relier les données des laboratoires aux données épidémiologiques clés pour permettre l'analyse rapide des données et l'interconnectivité avec les registres médicaux numériques, les systèmes d'information de gestion de la logistique et les systèmes informatiques de gestion de la santé. • Achat de matériel et de logiciels informatiques ; • Amélioration de la biosécurité afin d'atteindre les normes adéquates requises pour le dépistage du COVID-19 ; • Appui à l'évaluation du risque de biosécurité ; • Renforcement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (notamment pour les produits à durée de vie courte), appui à la mutualisation de l'équipement pour les protocoles de dépistage multiple, appui à la gestion des stocks et à la planification des fournitures pour les tests en laboratoire ; • Recrutement et formation de personnel temporaire. 	Pilier 5 : Laboratoires nationaux	Systèmes de santé et communautaires	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Prévention et contrôle des infections, et protection du personnel de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI), notamment de masques et visières, vêtements de protection, gants, lunettes, gel hydroalcoolique, etc., sur la base de la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et infranationales et conformément aux orientations de l'OMS relatives à chaque cadre, notamment au niveau communautaire. → Remarque : tous les besoins en équipements de protection individuelle liés au COVID-19 dans le cadre des activités d'atténuation des trois maladies doivent être mentionnés ici ; • Formation aux mesures relatives aux contacts directs avec les personnes et à l'utilisation rationnelle des équipements de protection individuelle dans le contexte de la pandémie de COVID-19 à l'intention des agents de santé (y compris au niveau communautaire) et du personnel considéré comme essentiel (incluant les volontaires et les pairs) conformément à la stratégie nationale ; • Mise en œuvre de stratégies et d'outils de prévention, d'enquête et de gestion relatifs à l'infection des agents de santé (y compris au niveau communautaire) ; • Amélioration le réseau de distribution d'eau et l'assainissement des établissements de santé conformément aux feuilles de route ; • Réalisation dans les établissements de santé (et par les agents de santé communautaires) d'un exercice de simulation PCI visant à évaluer la mise en œuvre des stratégies de PCI nécessaires pour prévenir ou limiter la transmission interne du SARS-CoV-2 ; • Appui à l'accès aux services WASH dans les lieux publics et les espaces collectifs les plus à risque, en prêtant une attention particulière aux populations vulnérables ; • Adaptation, diffusion et mise en œuvre des orientations en matière de PCI, notamment le recours à des précautions habituelles et à des précautions supplémentaires dans les établissements de soins, ainsi que dans le cadre des soins à domicile et des soins communautaires. • Suivi et évaluation de la diffusion, de la mise en œuvre et de l'impact des orientations en matière de PCI ; • Suivi de la continuité des services WASH, des fournitures, des prix et de la durabilité financière ; analyse des tendances, estimation des lacunes et proposition d'actions correctives si nécessaire ; • Planification et achat de fournitures et d'équipement pour la bonne mise en œuvre des protocoles de gestion des déchets ; préciser les spécificités liées au COVID-19 pour faire la différence avec les activités de gestion citées dans la liste d'interventions ci-dessous ; • Salaire, formation et supervision de personnel temporaire pour assurer les actions susmentionnées. 	Pilier 6 : Prévention et contrôle des infections	Contrôle et confinement de la COVID-19	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Systèmes de gestion des produits de santé et des déchets	<p>Assurance qualité (AQ):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'activités de surveillance avant et après commercialisation : combinaison des contrôles avant expédition, échantillonnage et tests pour vérifier la qualité des équipements de protection individuelle et des dispositifs médicaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement ; • Orientations relatives à la surveillance après commercialisation des équipements de protection individuelle et des dispositifs médicaux ; • Activités de surveillance avec les autorités nationales de réglementation pertinentes ; • Obligations de surveillance avant et après commercialisation (ex. : échantillonnage, transport et tests, y compris à l'extérieur du pays si nécessaire) <p>Activités de renforcement de la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des autorités de réglementation et des organismes d'approvisionnement sur les obligations minimales en matière d'assurance qualité pour le travail de vérification avant et après commercialisation ; • Renforcement des systèmes d'information sur la réglementation pour une amélioration de l'efficacité, du stockage et du partage de données de réglementation critiques. <p>Chaîne d'approvisionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de stockage et de distribution ; • Stockage à température contrôlée pour les tests PCR et le matériel de contrôle et les véhicules de distribution ; • Intégration des systèmes d'information de la chaîne d'approvisionnement dans les systèmes d'information de gestion de la logistique ; • Renforcement de la planification logistique en amont ; • Appui aux systèmes de vérification du suivi et du traçage pour limiter les risques de falsification et de détournement de produits valables contre le COVID-19, y compris des tests de dépistage, des traitements et des vaccins ; • Systèmes pour vérifier les produits de santé et les vaccins contre le COVID-19, venant en appui aux efforts plus généraux relatifs à la chaîne d'approvisionnement, pour évoluer vers la traçabilité totale ; • Renforcement des capacités de prévision du COVID-19 afin d'assurer la disponibilité constante des produits de santé liés au COVID-19 et des quantifications fiables. 	Pilier 6 : Prévention et contrôle des infections	Systèmes de santé et communautaires	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19		<p>Gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et élaboration de cadres politiques, d'orientations et de plans opérationnels pour la gestion des déchets médicaux et/ou des pertes dans la chaîne d'approvisionnement ; • Évaluation des risques et élaboration d'interventions durables, sûres et respectueuses de l'environnement pour la gestion et/ou l'élimination de produits de santé particuliers (ex. : équipements de protection individuels, tests, matériel de laboratoire, vaccins, etc.) ainsi que de produits non sanitaires dans le cadre du système national de gestion des déchets ; • Sous-traitance ou mise en place et renforcement de systèmes de gestion des déchets nationaux y compris la collecte sécurisée, la classification, le tri et la manipulation en toute sécurité, le transport retour, le recyclage et/ou le traitement ainsi que l'élimination des déchets ; • Formation des ressources humaines, à tous les niveaux des secteurs public et privé, aux pratiques de gestion des déchets, y compris dans la chaîne d'approvisionnement retour ; • Infrastructures et équipements pour la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des déchets sanitaires conformément aux normes ; • Partenariats publics-privés pour une gestion des déchets sanitaires écologique et durable ; • Engagement avec les communautés et la société civile en vue de mettre en œuvre des pratiques de gestion des déchets sanitaires écologiques ; • Introduction de méthodes innovantes et durables en vue d'empêcher, de minimiser, de réutiliser et de recycler les déchets sanitaires ; • Évaluation de l'empreinte carbone de la chaîne d'approvisionnement de « bout en bout », particulièrement les possibilités d'élimination et de gestion des déchets et la promotion de systèmes et de pratiques de gestion des déchets soucieux de l'environnement. <p>https://www.theglobalfund.org/media/5873/psm_procurementsupplymanagement_guidelines_en.pdf</p>			

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Gestion des cas, opérations cliniques et traitements	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'informations et de données factuelles mises à jour ; • Formation et remise à niveau du personnel de santé concernant la gestion du COVID-19, à l'aide de protocoles fondés sur les normes internationales et les orientations de l'OMS ; • Achat de produits pharmaceutiques, de dispositifs médicaux, d'oxygène et d'autres technologies de santé considérées comme essentielles pour le traitement du COVID-19 qui soient de qualité, sûrs et efficaces au regard des coûts, en fonction du niveau de soin et du contexte, y compris les éléments suivants : oxymètres, systèmes médicaux d'oxygénation avec accessoires jetables, à usage unique (canules nasales, masques Venturi et masques à oxygène avec réservoir) ; générateurs ; dexaméthasone/stéroïdes, anticoagulants, lits médicaux pour soins intensifs, respirateurs ; • Mise en place de zones de dépistage et de triage des patients dans tous les établissements de santé ayant la capacité d'isoler les cas suspects et confirmés, et mise en place de capacités de dépistage au niveau communautaire ; • Mise en place d'une capacité médicale d'appoint en fonction du scénario épidémiologique et de la situation du réseau des services de santé ; • Kits de formation pour la gestion d'une augmentation soudaine des besoins de santé et intégration de cette formation dans le cursus de différents postes de soignants et de responsables ; • Évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des procédures et des protocoles de prise en charge des cas (y compris des femmes enceintes, enfants, personnes âgées et patients immunodéprimés) ; • Renforcement des capacités des aidants naturels au sein de la communauté pour les sensibiliser et leur apporter un soutien social ; • Évaluation nationale des besoins et des manques en matière d'oxygène médical ; • Salaire, formation et supervision de personnel temporaire pour assurer les actions susmentionnées. 	Pilier 7 : Gestion des cas	Contrôle et confinement de la COVID-19	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Mitigations pour les programmes de lutte contre le VIH	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de la prestation de services VIH en matière de prévention, de dépistage et de traitement, en accordant la priorité aux méthodes de prestation de services innovantes, telles que les modèles communautaires (ex. : points de vente, pharmacies, parapharmacies pour la distribution de produits ; autotests de dépistage du VIH ; soins à assise communautaire) et les modèles "sans rendez-vous" ; doses à emporter à domicile (délivrance pour plusieurs mois) pour les principaux produits de prévention et de traitement ; aménagement dans les établissements de santé et les centres communautaires pour modifier le flux de patients et la distribution. • Développement et intensification de la diffusion d'informations par voie électronique, de la communication relative au changement des comportements et des plateformes virtuelles et des réseaux sociaux ; plateformes de santé numérique. • Renforcement des systèmes de protection sociale et de protection contre la violence basée sur le genre, notamment au travers de la communication concernant l'accès aux services critiques. • Communication sur le COVID-19 à destination des personnes touchées par le VIH. • Appui aux entités dirigées par des organisations communautaires pour la prestation de services supplémentaires. • Formation pour les personnels de santé et les agents de santé communautaires sur le VIH et le COVID-19. • Assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'atténuation chiffrés prévoyant des adaptations concernant les services. 	Pilier 9 : Maintien des services et des systèmes de santé essentiels	Mesures d'atténuation pour les programmes de lutte contre les maladies	Mitigation des risques pour les programmes de lutte contre les maladies
COVID-19	Mitigations pour les programmes de lutte contre la Tuberculose	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de la tuberculose - coûts opérationnels liés à la recherche active et intensifiée de cas, aux campagnes de sensibilisation, au dépistage intégré/dépistage de la tuberculose et du COVID-19 et aux outils/produits (appareils de radiographie avec logiciel de détection assistée par ordinateur, tests de dépistage moléculaire et consommables pour le dépistage de la tuberculose), et au transport d'échantillons ; • Adaptation des services de lutte contre la tuberculose - intensification des méthodes innovantes de dépistage de la tuberculose, activités de traitement et de prévention - mise en œuvre de services axés sur les personnes et de services communautaires, traçage des cas contact, y compris de manière intégrée, pour la tuberculose et le COVID-19, transition vers des régimes thérapeutiques oraux (pour la tuberculose pharmacorésistante et la prévention de la tuberculose), soutien à distance pour les personnes sous traitement ; • Dématérialisation des services de lutte contre la tuberculose - signalements/surveillance en temps réel, diagnostic connecté, outils d'observance numériques, transfert par voie numérique des ensembles de catalyseurs. • Assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'atténuation chiffrés ; • Formation (y compris formation en ligne et renforcement des capacités) et plaidoyer sur les similarités entre la tuberculose et le COVID-19, lutte contre la stigmatisation, prestation et mise à disposition de services pour les deux maladies. 	Pilier 9 : Maintien des services et des systèmes de santé essentiels	Mesures d'atténuation pour les programmes de lutte contre les maladies	Mitigation des risques pour les programmes de lutte contre les maladies

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Mitigations pour les programmes de lutte contre le paludisme	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de la lutte contre le vecteur du paludisme et des interventions de chimioprévention (campagnes de moustiquaires imprégnées d'insecticide, de pulvérisations intradomiciliaires à effets rémanents et de chimioprévention saisonnière du paludisme ; distribution systématique de moustiquaires imprégnées d'insecticide ou services de prise en charge du paludisme pendant la grossesse), y compris toutes les activités associées à la modification/décentralisation/dématérialisation des mesures visant à atténuer l'impact du COVID-19, notamment : personnel, formation, transport, fournitures, gestion des déchets, dématérialisation ; → Remarque : l'achat de tous les équipements de protection individuelle pour les établissements de santé et les agents de santé communautaires doit être prévu dans le cadre de l'intervention Prévention et contrôle des infections → Remarque : aucun achat de produits pour la gestion des cas de paludisme n'est prévu ici. • Adaptation des interventions de gestion des cas de paludisme, y compris de toutes les activités associées à la modification/décentralisation (y compris l'augmentation du nombre d'agents de santé communautaires si elle n'est pas prévue dans le cadre d'une autre intervention)/dématérialisation des mesures visant à atténuer l'impact du COVID-19, notamment : transport dans le pays, stockage, gestion des déchets, personnel, formation, fournitures ; • Assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'atténuation du paludisme chiffrés ou de parties de ces plans ; • Activités de communication pour le changement social et comportemental afin d'appuyer l'accès continu aux services de prévention et de prise en charge des cas, y compris l'élaboration et l'intensification de la communication pour le changement comportemental et la communication virtuelle sur les plateformes des réseaux sociaux ; • Évaluation de l'équité d'accès aux services pour les groupes spécifiques, et interventions pour l'améliorer. 	Pilier 9 : Maintien des services et des systèmes de santé essentiels	Mesures d'atténuation pour les programmes de lutte contre les maladies	Mitigation des risques pour les programmes de lutte contre les maladies

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Prévention de la violence fondée sur le genre et prise en charge des victimes de violence	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'hébergement existant et soutien nutritionnel pour les femmes victimes de violences fondées sur le genre ou de violences infligées par un partenaire intime et pour leurs enfants qui en ont besoin ou qui sont exposés à un risque en raison des restrictions sanitaires liées au COVID-19 ; • Formations pour le personnel et les bénévoles en première ligne, pendant la durée de la riposte contre le COVID-19, sur l'aide psychologique d'urgence, l'aiguillage des victimes de violences fondées sur le genre, et la manière d'aider les victimes et de relayer les informations sur les services existants, y compris les services à distance, tels que les permanences téléphoniques ; • Appui aux permanences téléphoniques existantes contre les violences fondées sur le genre (personnel temporaire, supports de formation, outils de communication, etc.) ; • Aide psychologique à destination des rescapées des violences, orientation vers la prophylaxie post-exposition, évaluations cliniques, prise en charge médicale, soins cliniques, prise en charge médico-légale, et établissement de passerelles entre les domaines médicaux et juridiques, ainsi que soutien psychosocial, notamment les services et les consultations de santé mentale et conseils nécessaires en raison des restrictions liées au COVID--19 ; • Élaboration et mise en œuvre de systèmes de passerelle entre les services de protection (ex. : police, surveillance par le voisinage, accompagnement par les pairs) ; • Appui aux femmes et aux populations-clés touchées grâce à des passerelles d'accès à la justice ou de demande de réparations pour des violations des droits fondamentaux subies en raison des restrictions liées au COVID-19. 	x	Systèmes de santé et communautaires	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	Reponses aux obstacles liés aux droits humains et au genre entravant l'accès aux services	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations rapides de la sûreté et de la sécurité des clients de programmes pour les populations-clés et des maîtres d'œuvre en raison des restrictions liées au COVID-19, et appui à l'ajustement de la mise en œuvre des programmes sur la base des conclusions de ces évaluations ; • Adaptation des informations relatives au COVID-19 aux minorités et aux populations autochtones afin d'améliorer l'accès aux services de santé ; • Appui pour adapter les formations et la sensibilisation à destination des communautés et des professionnels de la santé et de l'application du droit à un format en ligne, ainsi que pour permettre l'accès à Internet ; • Intensification de l'appui au suivi communautaire des violations des droits de l'homme, et répartition et accès équitables aux outils du dispositif de riposte au COVID-19 (C19RM) – que ce soit par l'élargissement des applications et des systèmes existants ou la création de formulaires d'établissement de rapport rapide harmonisés (format papier ou numérique). Le suivi communautaire peut être élargi, afin de porter sur l'accès aux équipements de protection individuels, l'aide alimentaire non discriminatoire, etc. ; • Établissement de liens entre les affaires de violations de droits de l'homme signalées et portées devant la justice, notamment grâce à l'élargissement des programmes communautaires d'assistance juridique, et la fourniture d'équipements de protection individuelle et de services de transport, ainsi que l'amélioration de l'accès à Internet ; • Intensification du mécanisme d'intervention rapide, y compris avec l'offre d'un hébergement temporaire associé à des services complets ; • Action menée auprès des responsables locaux et sensibilisation aux risques de violations de droits à l'encontre des populations-clés et vulnérables dans le contexte du COVID-19, et participation de ces derniers au suivi communautaire et au mécanisme d'intervention rapide ; • Renforcement de l'action menée auprès des journalistes sur les messages non stigmatisants autour du COVID-19 et sur les populations-clés et vulnérables au VIH, à la tuberculose, au paludisme et au COVID-19 ; • Formation des professionnels de l'application du droit à la surveillance de proximité, notamment à la prise en charge des violences fondées sur le genre et des violences exercées par un partenaire intime, qui sont en augmentation en raison des restrictions liées au COVID-19 ; • Réduction de la stigmatisation liée à la tuberculose (dans les établissements de santé et au sein des communautés) en raison de la similitude des symptômes avec ceux du COVID-19 ; • Examen et révision de la politique relative à la tuberculose pour faciliter l'accès aux services de lutte contre la maladie, notamment la délivrance de médicaments sur plusieurs mois et la possibilité pour des tiers de venir récupérer le traitement afin de limiter l'impact des restrictions liées au COVID-19 ; • Intensification de la mobilisation communautaire contre la tuberculose/des groupes d'appui au traitement, et surveillance et renforcement des liens vers les services de lutte contre la tuberculose pour la gestion des effets secondaires afin d'atténuer l'impact des restrictions liées au COVID-19. 	x	Systèmes de santé et communautaires	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	COVID-19 RSC (renforcement des systemes communautaires) : suivi communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Création, renforcement et appui à des mécanismes à assise communautaire permettant de contrôler : la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services de lutte contre le VIH, la tuberculose, le paludisme et le COVID-19 (ex. : observatoires, systèmes d'alerte, fiches de suivi) ; la politique et le budget de santé, et le suivi des ressources, ainsi que les décisions d'allocation de financements pour la santé ; et/ou les mécanismes de plainte et de réclamation ; • Surveillance par les communautés des obstacles à l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose, le paludisme et le COVID-19 (ex. : violations des droits de l'homme, y compris la stigmatisation et la discrimination, et la confidentialité ; inégalités fondées sur l'âge et le genre ; obstacles géographiques et autres) afin de pouvoir mener des interventions d'urgence, saisir la justice, mener des recherches et/ou des actions de plaidoyer afin d'améliorer les programmes et les politiques ; • Fourniture d'outils et d'équipements (ex. : équipements de protection individuelle contre le COVID-19) pour le suivi communautaire (y compris les technologies nécessaires) ; • Assistance technique et formation sur le suivi communautaire : collecte, classement, nettoyage et analyse des données (VIH, tuberculose, paludisme ou COVID-19) ; utilisation des données communautaires pour éclairer la prise de décision en matière de programmes et plaidoyer en faveur de la responsabilité sociale et de l'élaboration des politiques • Engagement et représentation communautaires dans les mécanismes de gouvernance et de suivi stratégique pertinents du COVID-19. • Financement des organisations communautaires pour suivre l'impact du COVID-19 sur les prestataires de services de santé au sein de leur communauté ; • Appui aux communautés pour la surveillance et le signalement des ruptures de stock, de la qualité des services et des violations des droits de l'homme. 	x	Systèmes de santé et communautaires	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	COVID-19 RSC : plaidoyer et recherche communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche communautaire qualitative, quantitative et opérationnelle qui tient compte des aspects liés aux droits de l'homme, au genre et à l'âge, ainsi que production, publication et diffusion de rapports et de supports de communication ; • Cartographie communautaire des obstacles juridiques, politiques et autres, qui entravent/limitent la riposte communautaire (y compris les obstacles à l'enregistrement et au financement d'organisations communautaires) ; • Collecte et analyse de données en vue de guider l'élaboration et/ou l'amélioration de programmes visant les populations-clés et vulnérables, afin d'atténuer l'impact du COVID-19 ; • Recherche et défense du maintien/déploiement à grande échelle de l'accès aux services par les populations-clés et vulnérables, y compris le financement public pour la prestation de services par des organisations communautaires (par exemple, estimation du coût des services et des dispositions de mise en œuvre, analyse du contexte politique et juridique, procédures d'appels d'offres et de sélection, et suivi de la mise en œuvre) ; • Renforcement des capacités en vue de développer et d'entreprendre des campagnes, des activités de plaidoyer et de lobbying afin d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services et de la responsabilité sociale ; • Renforcement des capacités pour développer et mettre en œuvre des campagnes de plaidoyer visant la mobilisation de ressources nationales pour le COVID-19 et les trois maladies et la couverture santé universelle ; • Activités de plaidoyer, notamment en analysant la situation, l'engagement et la représentation dans les processus politiques, les prises de décisions et les mécanismes et les processus de reddition de compte, ainsi que dans l'élaboration de stratégies et de plans locaux, régionaux et nationaux (concernant la santé nationale, une maladie spécifique, la santé communautaire et la couverture santé universelle) ; • Élaboration de supports de plaidoyer simples concernant l'importance de préserver l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi qu'aux services de santé procréative, pendant la pandémie de COVID-19. 	x	Systèmes de santé et communautaires	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé

Module name	Intervention name	Liste indicative d'activités	Mapping to SPRP	Mapping to Board category	Mapping to C19RM 2020 Interventions
COVID-19	COVID-19 RSC : mobilisation sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations communautaires et participatives des besoins ; • Renforcement des capacités relatives à l'utilisation de nouveaux outils et technologies de communication de l'information adaptés pendant la pandémie de COVID-19 afin de maintenir la mobilisation sociale ; • Développement/révision menés par les communautés de stratégies, de plans, d'outils, de ressources et de messages en vue de la mobilisation sociale ; • Cartographie des organisations et des réseaux communautaires ainsi que de leur ensemble de services, qui servirait de base à l'amélioration de la planification, de l'allocation des ressources, de l'intégration et de la coordination de la prestation de services (y compris les services de lutte contre le COVID-19) et du plaidoyer ; • Création et/ou renforcement de plateformes permettant d'améliorer la coordination, la planification conjointe et la mise en relation efficace entre les communautés et les systèmes de santé officiels pour lutter contre le COVID-19, d'autres acteurs de la santé et des initiatives plus vastes tels que les mouvements de droits de l'homme et de femmes ; • Fourniture d'ensembles de données/d'appui informatique aux communautés, afin de favoriser la participation à toutes les procédures liées au COVID-19 (C19RM 2021 et procédures nationales) • Renforcement des plateformes communautaires existantes (centres sans rendez-vous, espaces sécurisés, cliniques communautaires), ainsi que des réseaux communautaires de prestation de services de lutte contre le VIH, la tuberculose, le paludisme et le COVID-19. 	x	Systèmes de santé et communautaires	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé
COVID-19	COVID-19 RSC : renforcement des capacités institutionnelles des organisations a base communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités et mentorat d'organisations et de réseaux communautaires dans divers domaines, afin qu'ils remplissent leur rôle dans la mobilisation sociale, suivi communautaire et plaidoyer pendant la pandémie de COVID-19 ; • Développement technique et programmatique afin de garantir la prestation de services communautaires intégrés contre le COVID-19 et la haute qualité de celle-ci ; • Évaluation des capacités et élaboration de plans de renforcement des capacités adaptés ; • Infrastructure et principaux coûts des organisations et réseaux communautaires afin de soutenir/renforcer leurs capacités de prestation de services, mobilisation sociale, suivi communautaire et plaidoyer. 	x	Systèmes de santé et communautaires	Contrôle et confinement de la COVID-19, y compris le renforcement des systèmes de santé